



14400

Tél. : 02 31 21 78 22
E-mail : mairie-longues@wanadoo.fr
www.longues-mer.fr

AVIS D'INFORMATION

EVACUATION DU PERIMETRE DE DEMINAGE

LUNDI 21 MARS 2022

AVANT 8 H 00

Madame, Monsieur,

Un obus de 270 mm datant de la Seconde Guerre Mondiale a été découvert sur la place de Longues sur Mer. Toutes les précautions ont d'ores et déjà été prises pour sécuriser le site. L'engin est protégé dans l'attente de sa neutralisation.

Compte-tenu de son implantation, la réglementation relative aux normes pyrotechniques impose **une évacuation totale de la population dans un périmètre de sécurité d'un rayon de 1500 m autour de l'obus.**

LA NEUTRALISATION DE L'OBUS EST PROGRAMMEE LE LUNDI 21 MARS 2022.

L'opération débutera à 8h00 le matin pour une fin d'intervention prévue vers 14h30. Il est indispensable de prendre des mesures de précaution totale pour la sécurité des riverains et du public pendant toute l'intervention.

L'école sera fermée ainsi que la cantine

C'est pourquoi, tous les habitants qui résident, et toutes les personnes qui travaillent dans ce périmètre de sécurité autour de l'obus devront avoir évacué la zone de risque le lundi 21 mars AVANT 8h00.

Nous vous demandons de vous conformer à la procédure suivante :

- 1 – vous devez avoir quitté **IMPERATIVEMENT** votre domicile ou lieu de travail **AVANT 8h00 du matin** ;
- 2 – Vous devez évacuer la zone par vos propres moyens, ou pour les personnes ne disposant pas d'un moyen de transport pour se rendre dans les lieux d'accueil, **le signaler au plus tôt** en téléphonant au 02.31.21.78.22, répondeur de la mairie de Longues sur Mer, ou aux élus suivants : Roland TIRARD Maire au 06 72 60 42 52, Frédéric SOMMIER adjoint au 06 79 91 57 46, Annick DELAMARRE adjoint au 06 27 52 21 53, François POTIGNON adjoint au 06 51 11 49 08.
- 3 – Pour les personnes qui n'auraient pas pu trouver une solution d'hébergement chez un tiers, un accueil sera organisé à **la salle des fêtes de COMMES à partir de 7h00.**
- 4 – Vous devez laisser vos fenêtres ouvertes et fermer vos volets. Si vous ne disposez pas de volets, fermez les fenêtres.
- 5 – Vos animaux ne pourront pas être accueillis, vous devez trouver des solutions d'hébergement (chez un tiers ou confinés à domicile).
- 6 – Vous ne serez pas autorisé à circuler ou à pénétrer sur le site après la phase d'évacuation. Les services de Gendarmerie assureront le contrôle de l'évacuation, le bouclage et la surveillance de la zone concernée et la sécurité des biens. Ils seront à votre disposition pour tous renseignements.
- 7 – Si l'opération venait à échouer le 21 mars, elle pourrait être reconduite le 22, 23,24 ou 25 mars, aux mêmes heures

FICHE NAVETTE A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE LE 17 MARS AU PLUS TARD

IDENTIFICATION

- **NOM**
- **PRENOM**
- **ADRESSE**
- **TELPHONE DOMICILE**
- **TELEPHONE PORTABLE**
- **COURRIEL**
- **NOMBRE D'ADULTES PRESENTS LE 21 AU FOYER**
- **NOMBRE D'ENFANTS PRESENTS LE 21 AU FOYER**

ACCUEIL SALLE DES FETES DE COMMES

- **SOUHAITE UN ACCUEIL DANS LA SALLE DES FETES DE COMMES**

OUI

NON

Effets à prévoir pour la salle des fêtes

- Vos Papiers d'identité
- Votre Repas du midi
- Vos médicaments si vous en prenez
- Des jeux pour vos enfants

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES A SIGNALER A LA MAIRIE